

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Conventions d'objectifs
et de moyens 2024**

SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 9 avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Claire JOYEUX.

Secrétaire de séance :

Pierre SUREDA

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024

- **Vu** le Code des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- **Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;
- **Vu** les projets de convention d'objectifs et de moyens avec les associations ATRIUM, INSERFAC, PASSERELLE, Pays Thiers Rugby, SAT Football, Thiers Cinéma et Centre d'Art Contemporain « Le Creux de l'Enfer » ;
- **Considérant** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la municipalité établit une convention d'objectifs avec chaque association dont le montant annuel de subvention est supérieur à 23 000 euros.

L'ensemble de ces associations contribue à l'action municipale.

Dans le cadre du budget 2024 et du vote des subventions accordées par la Ville de Thiers aux associations lors du conseil du 9 avril 2024, les associations bénéficiant d'un montant supérieur à 23 000 euros sont donc conventionnées comme suit :

CONVENTION DE PARTENARIAT	Montant de la subvention 2024
Pays Thiers Rugby	26 000 €
SAT Football	90 000 €
Total	116 000 €

CONVENTION D'OBJECTIFS	Montant de la subvention 2024
ATRIUM – foyer de jeunes travailleurs	45 000 €
INSERFAC	42 000 €
Passerelle	25 000 €
Thiers Cinéma	70 000 €
Centre d'Art Contemporain « le creux de l'Enfer »	90 000 €
Total	272 000€

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les montants prévus des subventions ;
- **Approuve** les conventions d'objectifs et de moyens ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre SUREDA

Le Maire,



Stéphane RODIER